



Conseil communal

Commission ad hoc

**Rapport de la Commission ad hoc sur le
Préavis N°04 - 2016
« Indemnités du Conseil communal »
au Conseil communal de Pully pour sa
séance du 16 mars 2016**

Date 23 février 2016
Heure 18h00 - 18h20
Lieu Maison Pulliérane
Présents **Membres présents : Chavan Jean-Robert, Chevallaz Jean-Marc, Golay Richard,
Marion Steve, Mumenthaler Annie**

Membre excusé : Kuonen Verena (remplacé par Chavan Jean-Robert)

Présidente : Thalmann Muriel

1. INTRODUCTION

Conformément à l'art. 16 du Règlement du Conseil communal, le Bureau du Conseil propose au Conseil communal de fixer les indemnités du Conseil communal pour la nouvelle législature 2016-2021.

Il propose de les maintenir inchangées, à l'exception de la rétribution du secrétaire suppléant dont la rémunération horaire serait augmentée, passant de Fr. 20.- à Fr. 35.-.

Pour rappel, la dernière révision a été adoptée par le Conseil communal le 13 octobre 2011.

Tableau comparatif : Evolution des indemnités depuis la législature 1998-2001

Fonction	Indemnités (Fr.) par législature					Unité
	98/01	02/05	06/11	11/16	16/21	
Législature						
Président(e)	7'000.-	7'000.-	7'200.-	6'000.-		Par an
Frais de représentation	-	-	3'000.-	4'000.-		Par an
1er vice-président(e)	800.-	800.-	800.-	1'000.-		Par an
Frais annuels	-	-	-	600.-		Par an
2 ^e vice-président(e)	600.-	600.-	600.-	600.-		Par an
Frais annuels	-	-	-	300.-		Par an
Secrétaire du Conseil	12'000.-	16'000.-	16'500.-	20'000.-		Par an
Frais annuels	-	4'000.-	4'000.-	4'000.-		Par an
Secrétaire suppléant	20.-			35.-		Par heure
Membres par séance (Conseil communal, Bureau du Conseil, commissions ad hoc)	40.-			60.-		Par séance
Membres par séance (commissions permanentes)	60.-					Par séance
Présidence par séance (Conseil communal, Bureau du Conseil, commissions ad hoc)	40.-			100.-		Par séance
Présidence par séance (commissions permanentes)	60.-					Par séance
Rédaction d'un rapport	120.-		150.-	200.-		Par rapport
Dépouillement (votations / élections)	20.-					Par heure

2. DISCUSSION

Les membres de la Commission ad hoc estiment tout à fait fondé d'augmenter la rémunération horaire du/de la secrétaire suppléant(e), le tarif horaire n'ayant plus été adapté depuis plus d'une décennie.

Un commissaire propose d'augmenter la rémunération horaire des scrutateurs et de la passer à Fr. 25.-/h.

Cet amendement est adopté à l'unanimité.

Un commissaire s'intéresse au statut de la Secrétaire du conseil. Il lui est confirmé que, conformément à la décision du Conseil communal du 13 octobre 2011, elle a été affiliée à une institution de prévoyance professionnelle, en l'occurrence la Caisse intercommunale de pensions (CIP).

La commission émet le vœu de voir les indemnités du Conseil communal payées, chaque année, courant juillet.

3. DECISION

La conclusion amendée du préavis est acceptée à l'unanimité.

4. CONCLUSION

Au vu du résultat du vote, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

- d'approuver la proposition amendée du Bureau du Conseil relative aux indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau, du secrétaire, des scrutateurs et des suppléants pour la législature 2016 - 2021, soit:

Président(e) du Conseil	Fr. 6'000.- / an
Frais de représentation	Fr. 4'000.- / an
Premier vice-président(e)	Fr. 1'000.- / an
Frais annuels	Fr. 600.- / an
Deuxième vice-président(e)	Fr. 600.- / an
Frais annuels	Fr. 300.- / an
Secrétaire du Conseil	Fr. 20'000.- / an
Frais annuels	Fr. 4'000.- / an
Secrétaire suppléant	Fr. 35.- / h
Membres par séance (Conseil communal, Bureau du Conseil, commissions ad hoc et commissions permanentes, et le/la secrétaire suppléant/te)	Fr. 60.- / séance
Présidence par séance (Conseil communal, Bureau du Conseil, commissions ad hoc et commissions permanentes)	Fr. 100.- / séance
Pour l'auteur d'un rapport	Fr. 200.- / rapport
Pour les opérations de dépouillement des votations ou élections	Fr. 25.- / heure

Pour la Commission ad hoc
Muriel Thalman, Présidente

Pully, le 24 février 2016